Bureaux :
Service Associations
60, rue du Président-Wilson
92300 LEVALLOIS-PERRET
Tél. : 737.92.50 (lignes groupées)

20 juin 1984

# A. D. D. E. S.

## Colloque du 20 Juin 1984

LES ASSOCIATIONS DANS L'ECONOMIE SOCIALE

*"Contribution à une typologie des associations gestionnaires"*

-=-=-=-

Des statistiques, dont la valeur semble actuellement être mise en doute par ceux là même qui en ont dans un premier temps fait état, permettent de supposer que 400.000 à 500.000 associations emploient environ 700.000 salariés.

C'est peut-être beaucoup pour ce qui concerne le nombre d'associations, surtout si l'on ne tient compte, dans cette évaluation, que de celles qui sont déclarées conformément aux dispositions des articles 5 et 6 de la Loi du 1er juillet 1901, et de celles qui sont reconnues d'Utilité Publique, mais c'est probablement au-dessous de la réalité, si l'on veut mesurer l'engagement volontaire de nos concitoyens dans ce secteur. Il faudrait sans doute prendre en compte les associations de fait, groupements non déclarés, mais répondant néanmoins à la définition de loi : mise en commun d'une façon permanente de connaissance et d'activité dans un but autre que de partager des bénéfices auxquels il conviendrait d'ajouter celles qui sont constituées et déclarées conformément au droit local qui les régit dans les départements du RHIN et de la MOSELLE.

On est sans doute plus près de la réalité pour ce qui concerne le nombre de salariés, mais le chiffre de 700.000 ne peut constituer une évaluation exacte du nombre de personnes, hommes ou femmes, qui consacrent tout ou partie de leur temps libéré à une vie associative locale, régionale ou même nationale.

Des sondages et enquêtes nombreuses ont essayé de dénombrer ces bénévoles dont les niveaux d'intervention sont souvent divers : Administrateurs qui consacrent une ou deux soirées par mois à la vie de l'association jusqu'à l'animateur

../..

qui apporte un minimum de cinq à six heures par semaine de contribution volontaire non rémunérée à son fonctionnement permanent.

Je pense qu'on peut retenir le chiffre de trois millions ce qui somme toute ne représente que 6 personnes en moyenne par association et notre pratique quotidienne de toutes sortes d'associations, nous permet d'avancer ce chiffre.

Comment à partir de données aussi imprécises évaluer la place des associations dans l'Economie Sociale et la part qui leur reviendra dans le compte satellite qui lui est consacré. La tâche est d'autant plus malaisée qu'une grande majorité de coopérateurs et de mutualistes dénie aux associations le droit de se réclamer de l'Economie Sociale.

En annexe, un document distribué lors d'une journée organisée par le parti socialiste sur le thème "*Poids Economique d'Economie Sociale*" consacré sur dernière ligne aux associations, ligne qui a peut-être été ajoutée à regret; en tout cas elle souligne l'ignorance totale de la connaissance, de l'importance économique du mouvement associatif dans son ensemble et justifierait à elle seule que l'on se pose aujourd'hui la question.

-o-

Doit-on pour aborder le problème de la réalité économique du mouvement associatif se fixer un certain nombre de critères et tendre à l'ébauche d'une typologie qui diviserait les associations en deux grands groupes :
d'un côté les associations gestionnaires,
de l'autre les associations non gestionnaires.
Il apparaît que les premières, celles que l'on pourrait appeler les associations gestionnaires par vocation sont relativement aisées à identifier. Ce sont-elles qui sont généralement admises au sein de l'Economie Sociale par les autres composantes Coopératives et Mutuelles. Elles comprennent toutes les associations qui se sont constituées pour gérer des biens et des équipements et remplissent des fonctions de nature publique (Etablissements de soins, Etablissements scolaires et Scientifiques etc...).
Les autres, associations gestionnaires par obligation, sont beaucoup plus nombreuses, mieux, leur nombre semble augmenter régulièrement et leur chiffre d'affaires qui pourrait constituer un élément d'évaluation est parfois considérable et souvent peu en rapport avec le nombre de collaborateurs rémunérés qui les animent.

../..

Si l'on retenait le critère chiffre d'affaires pour identifier les associations qui ont un poids économique certain, on s'apercevrait que de nombreuses associations gestionnaires uniquement par nécessité, éclipseraient l'importance des associations gestionnaires par vocation. Ce serait le cas notamment de certaines paroisses qui sont demeurées volontairement comme association de fait et gèrent sous le nom de leurs pasteurs des fonds et un patrimoine important; ce serait le cas de certaines associations cultuelles qui relèvent des dispositions des articles 18 et suivant de la Loi du 9.12.1905 celui également des Fondations, dont le régime juridique n'est déterminé par aucun texte législatif mais qui, pour leur constitution et leur reconnaissance d'Utilité Publique résultent d'une pratique administrative entérinée par la jurisprudence du Conseil d'Etat.

Elles gèrent souvent des fonds importants publics ou privés, séparément ou conjointement, ainsi qu'un patrimoine non négligeable. Pour elles l'inventaire est relativement aisé, puisqu'un avis du Conseil d'Etat (n° 248022) attribue le contrôle de leur gestion à la puissance publique.

Et puis il y aurait tous les autres *"organismes sans but lucratif"* selon la terminologie adoptée par le Code Général des Impôts, parmi lesquels les Comités d'entreprises qui ont parmi leurs attributions de gérer des oeuvres sociales avec l'apport de 0,2 % de la masse salariale.

-o-

Depuis 1901 de nombreuses tentatives ont été entreprises pour quantifier le phénomène associatif.

Dans une étude consacrée à l'Education populaire Geneviève POUJOL fait état d'une évalutation entreprise par Charles GIDE en 1900, à la veille du vote de la Loi du 1er juillet 1901.

Charles GIDE, reprenant les chiffres produits par l'Office du travail à l'occasion de l'exposition universelle, propose le chiffre de 45.148 associations en France. Ce chiffre, précise-t-il, est certainement très inférieur à la réalité, peut-être de moitié, car il ne comprend ni les associations religieuses et politiques, ni celles qui n'étaient pas connues de l'administration.

../....

- Associations professionnelles de toute nature et non pas seulement les syndicats propremets dits..... 7.246

- Associations de secours mutuel ou de prévoyance.....11.232

- Associations coopératives..... 1.918

- Associations scolaires..... 2.468

- Associations charitables ..... 990

- Associations d'étude, de patronage, d'apprentissage, de sociétés savantes etc..... ..... 2.203

- Associations de sports et jeux ..... 7.480

- Associations musicales, orphéons..... 6.453

- Cercles ..... 3.677

- Associations diverses (de militaires, de compatriotes, et non définies)..... 1.481

45.148

Pour établir cette typologie Charles GIDE s'est inspiré de celle que LE PLAY avait employée pour l'exposition universelle de 1867 et il avance dés cette époque le chiffre de 5 millions de français, participant à une association.

Quatre vingts ans plus tard en 1981 la Fédération d'ALSACE-LORRAINE de FRANCHE-COMTE du CREDIT MUTUEL, à partir des comptes tenus dans ses caisses établit la typologie et les statistiques suivantes :

- pour un total de 31.307 associations, on relève :

  - 5.252 associations du secteur sportif,
  - 2.997 associations du secteur culturel er scientifique,
  - 5.305 associations du secteur socio-éducatif Jeunes Loisirs,
  - 7.526 associations du secteur Administratif Défense, Sauvegarde Formation Information,
  - 2.395 associations du secteur Humanisme et Bienfaisance,
  - 1.807 associations du secteur Militaires et Patriotiques,
  - 4.303 associations non codifiées (Amicales) (amicales diverses, Lyons Club, etc....)
  - 1.422 associations du secteur de gestion.

On s'aperçoit en rapprochant ces deux tableaux que la typologie qui les a inspiré n'a guère évolué, ce qui signifie que les motivations qui amènent les citoyens à créer des associations ont peu évolué, et que proportionnellement

même si le nombre total des associations a été multiplié par dix le pourcentage dans chaque catégorie est presque constant.

L'étude de 1981 du Crédit Mutuel d'Alsace-Lorraine et de Franche-Comté apporte cependant une série de renseignements complémentaires dont le moins important n'est pas celui qui détermine le solde journalier moyen des comptes courants de ces 31.000 associations, compte qui s'élève à près de 500 millions.
Comme l'échantillonnage nous paraît significatif, cela voudrait dire qu'à un jour J le solde des comptes courants des 500.000 associations (avec la réserve faite initialement sur ce nombre qui ne recouvre certes pas l'ensemble des organismes sans but lucratif) avoisinerait les 8 milliards 1/2 de francs.
Entendons-nous bien, cette somme ne représente pas le patrimoine réel des associations et seule une consultation généralisée auprès des banques et des établissements financiers pourrait donner une estimation et cela par les montants des fonds communs de placements et SICAV, réservés aux associations et aux placements Caisse d'Epargne. Une association qui est venue récemment nous consulter pour des problèmes de fiscalité assure la totalité de la paie de son personnel administratif (4 personnes 1/2) par ses seuls produits financiers !
Dans ce cas limite l'association en question peut-elle être considérée comme partie intégrante de l'Economie Sociale, ou ne se comporte-t-elle pas comme une entreprise capitaliste même si son objet est de nature *"sociale"* ?

-o-

Ces quelques remarques devraient nous conduire à aborder avec beaucoup de circonspection les questions concernant la place des associations dans l'Economie Sociale d'une part, et le poids qu'elles peuvent avoir dans l'Economie du pays.
J'ajouterai pour compléter cette dernière remarque que de très nombreuses associations se créent aujourd'hui pour générer un ou plusieurs emplois par les fondateurs; cette tendance dans une période de récession économique et où le chômage tend à s'accroître, devrait nourrir notre réflexion d'autant que l'association alors n'est qu'un palliatif, la création d'une entreprise étant souvent assortie de contraintes qui rebutent ceux et celles qui ont la volonté d'entreprendre et qui trouvent dans l'association une structure souple et adaptable permettant de tester sans trop de risque la fiabilité d'un projet et la comptabilité d'un petit groupe à la réaliser.

-o-

Si nous voulons progresser quelque peu dans la connaissance des associations trois étapes me paraissent indispensables à envisager :

../..

I°- Constitution d'un état civil des associations : chaque association qui veut obtenir la personnalité juridique et pour cela fait sa déclaration à un service préfectoral ainsi que la Loi le prévoit, se voit attribuer un numéro matricule (inspiré du n° INSEE attribué à tout nouveau né) dont les éléments pourraient être proposés au Ministère de l'Intérieur qui a vocation pour tenir les registres de l'Etat Civil,

2°- Sans porter atteinte à la liberté d'associations qui est un droit quasi constitutionnel, régulariser la situation de toutes les associations créées depuis 1901 et qui existent encore, en leur imposant d'obtenir cette immatriculation pour continuer à jouir de la personnalité juridique.

Dans un délai que l'on peut raisonnablement fixer à deux ans, si l'on se donne les moyens nécessaires pour y parvenir, on pourra avoir un recensement fiable des associations.

3°- Extension de ces mesures à tous les autres organismes sans but lucratif qui voudront bénéficier des avantages liés à la personnalité juridique accordée aux associations. Et comme il n'y a pas de mesures sans sanctions pour ceux qui ne s'y soumettent pas, dans un délai à déterminer, leur refuser les avantages dont ils bénéficient actuellement par ignorance ou complaisance.

Cette dernière mesure aurait l'avantage d'assainir sérieusement le "Monde" des associations qui est trop parfois discrédité dans son ensemble par quelques formations et groupements marginaux et de lui reconnaître cette "*transparence*" trop souvent refusée.

Ces étapes franchies on pourra alors sérieusement envisager par une nomenclature qui reste à définir de classer les associations en fonction d'une part, de leur activité spécifique ou de leurs activités multiples, et d'autre part, de l'importance et de leur mode de gestion. Rien ne s'oppose me semble-t-il qu'à partir des études typologiques qui répondent d'ailleurs à des motivations diverses une sorte de code "A.P.E." dont le nom et la définition restent à trouver, cette nomenclature soit élaborée, mais il ne me paraît guère possible d'envisager sa mise en place avant que l'inventaire complet des associations et autres organismes sans but lucratif, acteurs directs ou indirects de la vie économique du Pays ait été réalisé.

-°-

../..

J'ai conscience que cette contribution d'un "*praticien*" confronté quotidiennement aux interrogations des citoyens qui entrent dans l'aventure associative n'apporte que peu d'éléments nouveaux constructifs, mais je ressens profondément la nécessité de faire le point et je crois que les questions que je pose sont celles qui interpellent tous ceux et celles qui ont assisté depuis une vingtaine d'années à cette sorte d'explosion de l'association née en 1901 pour affirmer une liberté politique et qui s'affirme de plus en plus comme une liberté économique celle d'entreprendre.

Raymond CAMUS.

# Poids socio-économique de l'Economie Sociale

| SECTEUR D'ACTIVITE | NOMBRE DE SOCIETAIRES | NOMBRE D'ADMINIST. | STRUCTURES | NOMBRE DE SALARIES | GRANDEURS SIGNIFICATIVES |
|---|---|---|---|---|---|
| **Coopératives ouvrières de production** | 14 989 | | 1 019 | 34 254 | C.A. : 6,6 milliards (1981) |
| **Coopératives de consommateurs** | 1 185 000 (actifs) | 3 500 | 14 usines 6 421 points de vente | 44 000 | C.A. : (1981) 21,7 milliards |
| **Coopératives de logements (HLM)** | 211 600 | 2 380 | 237 | 2 320 | C.A. : coop. de production 1,3 milliard 3 460 construits en 1980 |
| **Coopératives maritimes** | 23 000 | | 111 | 3 000 | C.A. : 800 M |
| **Coopératives de commerçants détaillants** | 22 500 | 1 670 | 62 coopératives représentant environ 14 600 points de vente | 4 100 | C.A. : 34,9 milliards (1980) |
| **Coopératives d'artisans** | 50 000 | 3 500 | 1 300 | 5 000 | |
| **Coopératives de transporteurs** | | | 24 coopératives | 2 300 | C.A. : 630 millions (1980) |
| **Coopératives Agricoles** | 2 000 000 | 60 000 (non compris les CUMA) | 4 100 7 300 CUMA | 130 000 | C.A. 1981 : 147 milliards de francs (Coopératives de plus de 10 salariés) |
| **Mutualité Agricole** | | 1 300 pour 68 caisses régionales | 20 000 caisses locales | | 6,2 milliards d'encaissement des cotisations en 1981 |
| **Assurances Mutuelles Agricoles** | 3 000 000 | 200 000 pour les caisses locales | | 30 000 | |
| **Mutualité Sociale Agricole** | 6 000 000 de ressortissants | 152 000 délégués communaux 1 571 administrateurs (caisses départementales | 85 caisses départementales ou régionales | | Dépenses de protection sociale 1982 : 77,4 milliards |
| **Crédit Agricole** | 3 500 000 | 40 000 | 3 000 caisses locales et 9 800 bureaux permanents et périodiques | 68 000 | Bilan consolidé 31.12.82 662 milliards |
| **Crédit mutuel** | 3 100 000 | 40 000 | 3 085 caisses locales | 15 000 | Bilan : 53 milliards |
| **Crédit Coopératif** | 10 000 | 140 | 18 | 800 | Bilan : 7,7 milliards |
| **Groupe des banques populaires** | 706 000 | 480 | 38 banques région. 1 750 agences/ bureaux | 26 500 | Bilan consolidé : 90 milliards |
| **Crédit maritime** | 50 000 | | 100 agences | 600 | 1,7 milliard |
| **Mutualité** | 30 000 000 | 100 000 | 7 500 | 45 000 | 18 milliards (81) |
| **Assurances mutuelles** | 4 500 000 | | | 12 000 | 9 milliards |
| **Associations** | 20 000 000 | | 500 000 | 600 000 | |

# R E C T I F I C A T I F

**********

CONCERNANT LE CREDIT COOPERATIF, NOUS SOMMES EN MESURE D'APPORTER LES CORRECTIONS SUIVANTES AU TABLEAU INTITULE POIDS SOCIO-ECONOMIQUE DE L'ECONOMIE SOCIALE

- STRUCTURE : 28 AGENCES
  3 DIRECTIONS REGIONALES
- NOMBRE DE SALARIES :941
- BILAN CONSOLIDE : 16,30 MILLIARDS DE FRANCS AU 31/12/83

L'A D D E S